

Fourniture minimale de gaz naturelle et d'électricité

novembre 2022 - mars 2023

Vous avez un compteur à budget, un tarif exclusif pour la nuit et vous chauffez à l'électricité? Avez-vous un compteur à budget pour le gaz naturel et vous chauffez au gaz naturel? Est-ce que c'est trop cher pour vous de charger votre compteur à budget?

Alors, visitez le OCMW / Maison Sociale de votre municipalité pour demander la «fourniture minimale de gaz naturel»!

Qu'est-ce que c'est?

La fourniture minimale est une contribution financière pour le gaz naturel ou l'électricité, deux fois par mois, pendant la période hivernale du 1er novembre au 31 mars. Ce montant est inscrit sur la carte du compteur à budget.

Après l'hiver, le OCMW peut récupérer 10% de la contribution auprès de vous.

Interventions bihebdomadaire 2022-2023

	Client non-protégé		Client protégé (=droit au tarif social)	
	gaz naturelle	électricité	gaz naturelle	électricité
Appartement	€ 97,66	€ 176,77	€ 21,66	€ 63,77
Maison enragée ou d'angle (max. 2 façades)	€ 138,66	€ 252,77	€ 30,66	€ 90,77
Maison individuelle ou jumelée (plus de 2 façades)	€ 166,66	€ 302,77	€ 36,66	€ 108,77

SAAMO

de
experten
van SAAMO

Que devez-vous faire?

Allez au OCMW / à la Maison Sociale de votre municipalité et demandez si vous êtes admissible à la fourniture minimale.

Même si vous n'êtes pas encore un client de l'OCMW, vous avez le droit de solliciter l'aide.

Que prenez-vous avec vous?

- Votre **carte d'identité**
- Votre **carte jaune de compteur à budget de gaz naturel ou d'électricité**.
Vous n'avez pas cela si vous avez des compteurs numériques.
- **Preuve du revenu** de tous les membres de la famille (par exemple: fiches de paie, attestations de revenu, relevé de compte ...)
- **Preuve de vos coûts fixes** (loyer, eau, énergie, internet, assurance ...)
- Éventuellement les **coordonnées de votre médiateur en dette**

Que va-t-il se passer ensuite?

Vous avez une réunion avec le travailleur social du OCMW.

Il examinera si vous êtes éligible ou non à la livraison minimale.

Si vous êtes déjà client chez le OCMW, il possède déjà vos informations.

Si votre demande est approuvée ...

... le montant sera mis sur votre carte (avec un compteur à budget classique)

... le montant sera inscrit sur le compteur (avec un compteur numérique avec fonction de compteur à budget).

Plus d'information?

Jo Verhaegen

Projet 'Energie en Armoede'

M +32 (0)486 41 38 05

E jo.verhaegen@saamo.be

SAAMO provincie Antwerpen vzw
Brusselsepoortstraat 8, 2800 Mechelen

SAAMO

de
experten
van SAAMO

Fourniture minimale de gaz naturelle et d'électricité

novembre 2022 - mars 2023

Vous avez un compteur à budget, un tarif exclusif pour la nuit et vous chauffez à l'électricité? Avez-vous un compteur à budget pour le gaz naturel et vous chauffez au gaz naturel? Est-ce que c'est trop cher pour vous de charger votre compteur à budget?

Alors, visitez le OCMW / Maison Sociale de votre municipalité pour demander la «fourniture minimale de gaz naturel»!

Qu'est-ce que c'est?

La fourniture minimale est une contribution financière pour le gaz naturel ou l'électricité, deux fois par mois, pendant la période hivernale du 1er novembre au 31 mars. Ce montant est inscrit sur la carte du compteur à budget.

Après l'hiver, le OCMW peut récupérer 10% de la contribution auprès de vous.

Interventions bihebdomadaire 2022-2023

	Client non-protégé		Client protégé (=droit au tarif social)	
	gaz naturelle	électricité	gaz naturelle	électricité
Appartement	€ 97,66	€ 176,77	€ 21,66	€ 63,77
Maison enragée ou d'angle (max. 2 façades)	€ 138,66	€ 252,77	€ 30,66	€ 90,77
Maison individuelle ou jumelée (plus de 2 façades)	€ 166,66	€ 302,77	€ 36,66	€ 108,77

SAAMO

de
experten
van SAAMO

Que devez-vous faire?

Allez au OCMW / à la Maison Sociale de votre municipalité et demandez si vous êtes admissible à la fourniture minimale.

Même si vous n'êtes pas encore un client de l'OCMW, vous avez le droit de solliciter l'aide.

Que prenez-vous avec vous?

- Votre **carte d'identité**
- Votre **carte jaune de compteur à budget de gaz naturel ou d'électricité**.
Vous n'avez pas cela si vous avez des compteurs numériques.
- **Preuve du revenu** de tous les membres de la famille (par exemple: fiches de paie, attestations de revenu, relevé de compte ...)
- **Preuve de vos coûts fixes** (loyer, eau, énergie, internet, assurance ...)
- Éventuellement les **coordonnées de votre médiateur en dette**

Que va-t-il se passer ensuite?

Vous avez une réunion avec le travailleur social du OCMW.

Il examinera si vous êtes éligible ou non à la livraison minimale.

Si vous êtes déjà client chez le OCMW, il possède déjà vos informations.

Si votre demande est approuvée ...

... le montant sera mis sur votre carte (avec un compteur à budget classique)

... le montant sera inscrit sur le compteur (avec un compteur numérique avec fonction de compteur à budget).

Plus d'information?

Jo Verhaegen

Projet 'Energie en Armoede'

M +32 (0)486 41 38 05

E jo.verhaegen@saamo.be

SAAMO provincie Antwerpen vzw
Brusselsepoortstraat 8, 2800 Mechelen

SAAMO

de
experten
van SAAMO